



Ecrit par Echo du Mardi le 29 juin 2020

# Carpentras : un florin d'or du XIVe rejoint les collections de l'Inguimbertaine

**La ville de Carpentras vient de faire l'acquisition, en vente publique, d'un florin d'or frappé à Pont-de-Sorgues ou à Avignon, au XIVe siècle. Cette acquisition, s'inscrit dans le cadre des célébrations des 700 ans de Carpentras, Capitale du Comtat Venaissin, et va permettre de compléter la collection de l'Inguimbertaine.**

Cette monnaie vient témoigner du rôle prépondérant de Jean XXII\* dans l'histoire du Comtat Venaissin et plus particulièrement de Carpentras, devenue, il y a 700 ans, par sa volonté, capitale de cet Etat.

C'est le Pape Jean XXII qui a le premier, en 1322, fait battre une monnaie en or imitant celle frappée à Florence. Par cette production se référant à une monnaie fiable, d'échange et de compte, le Pape contribue alors au renforcement de l'image du pouvoir pontifical dans une période où ce dernier est mis à mal par les souverains européens, qu'il s'agisse du roi de France ou de l'Empereur du Saint-Empire Romain Germanique.

Ce florin pontifical est une petite monnaie de 2 cm de diamètre, pesant 3,5 g. Il figure sur l'avvers saint Jean-Baptiste, patron de Florence, représenté debout, nimbé, avec une mitre à sa droite, avec l'inscription 'S.IOHA - NNES.B' (saint Jean-Baptiste). Au revers, une fleur de lis est entourée de l'inscription 'SANT - PETRH' (saint Pierre), inscription qui signe l'autorité commanditaire de cette monnaie. Après Jean XXII, d'autres papes avignonnais feront frapper des florins d'or, mais en remplaçant dans la légende la référence à saint Pierre par celle au Comtat Venaissin : 'COMES VENSI' ou 'VENESIS'.

*\*Jean XXII a été pape de 1316 à 1334. C'est lui qui fixe le siège papal en Avignon et qui modernise l'administration pontificale. Il fait du Comtat Venaissin, petit Etat dont il est le souverain temporel, un laboratoire de gestion rationnelle. C'est à cet effet qu'il acquiert, en 1320, la seigneurie de Carpentras pour en faire la capitale du Comtat Venaissin, y installant tous les pouvoirs, à commencer par le Recteur, véritable gouverneur, au nom du pape, de ce petit Etat.*